Henbont
Hennebont

NOTICE EXPLICATIVE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
ANNÉE 2022

- La campagne des dossiers de demandes de subventions 2022 se déroule cette année du 1er au 31 octobre 2021.
  - Le dossier de demande de subvention de fonctionnement est à remplir en ligne à partir de votre compte Asso.
  - Un règlement relatif à la procédure d'attribution et de versement des subventions est consultable sur le site de la ville.

ECHEANCIER

- Dossier disponible
  - sur le site web de la Ville : www.hennebont.bzh en ligne
  - à l'accueil du Centre Socioculturel Jean Ferrat

- **Dossier à remettre ou à saisir en ligne <u>impérativement avant le 31 octobre 2021</u> :**
  - à l'accueil de la Mairie
  - à l'accueil du Centre Socioculturel Jean Ferrat
  - par mail à l'adresse suivante : secretariatcsc@mairie-hennebont.fr
  - par courrier (cachet de la poste faisant foi)

- Instruction en commissions municipales novembre / décembre 2021
- Vote au Conseil Municipal janvier 2022
- Notification de la décision en février 2022

AVERTISSEMENT
Tout dossier incomplet et / ou déposé hors délai ne sera pas pris en considération

CONTACTS UTILES
- Accueil du Centre Socioculturel Jean Ferrat : ☎02 97 36 17 30
- Secrétariat Service Vie Associative : ☎ 02.97.36.11.65

INFORMATIONS GÉNÉRALES
- Toute demande de subvention n'aboutit pas systématiquement à un octroi.

- La subvention de fonctionnement est une aide qui permet :
  - de faciliter le fonctionnement de l'association
  - de mettre en place des projets d'activités et des **<u>évènements conformes aux buts de l'association</u>**

Elle doit être accompagnée de tous les justificatifs utiles (description du projet, devis, plan de financement…)

Concernant les associations adhérentes à l'Office Municipal des Sports (OMS), la procédure d'attribution des subventions de fonctionnement n'est pas modifiée. Toutefois, tous les clubs devront compléter ce dossier de demande de subvention de fonctionnement et notamment faire connaître les actions récurrentes qu'ils souhaitent reconduire.

<u>Liste des pièces à joindre</u>
1) **RIB**
2) **Toutes pièces que vous jugez nécessaire à la compréhension de la situation de votre association**